

ÉPISODE DE POLLUTION : OZONE

Dépassement du Seuil d'Information et Recommandation (Niveaux >180 µg/m³/h)

Le Seuil d'Information et de Recommandation défini pour l'ozone risque d'être franchi sur le département du Doubs aujourd'hui. En effet, ce polluant se forme sous l'action du soleil. Les fortes chaleurs observées au cours de la semaine se sont montrées favorables à la production et à l'accumulation de ce polluant, lequel risque par conséquent d'atteindre aujourd'hui des niveaux importants sur le département.

Les orages, prévus dès cette nuit et tout la journée de samedi, devraient permettre de lessiver l'atmosphère. Les niveaux d'ozone devraient donc retrouver des valeurs normales dès samedi matin.

Concentrations maximales constatées ou prévues

Secteur	Hier	Aujourd'hui	Demain
Département	153 µg/m ³ /h	> 180 µg/m ³ /h	< 180 µg/m ³ /h

Evolution de la qualité de l'air en région

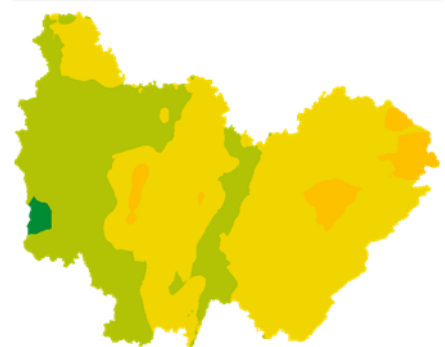
Hier



Aujourd'hui



Demain



Pas de dépassement de seuil
Dépassement du seuil d'information
Dépassement du seuil d'alerte



Merci de relayer ce message

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Population générale

- Privilégiez les sorties courtes, ou demandant le moins d'effort.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air. Celles à l'intérieur peuvent être maintenues.

Populations vulnérables

- Limitez les sorties durant l'après-midi, lorsque l'ensoleillement est à son maximum.
- En cas de gêne inhabituelle : fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations ; prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Populations vulnérables :

- ***femmes enceintes,***
- ***nourrissons et jeunes enfants,***
- ***personnes de plus de 65 ans,***
- ***personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires,***
- ***insuffisants cardiaque ou respiratoire,***
- ***personnes asthmatiques,***
- ***toutes personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution.***

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Pour tous :

- Il est rappelé que le brûlage des déchets à l'air libre est interdit, y compris les végétaux.
- Limitez les émissions de polluants :
 - Limitez l'usage des engins à moteur thermique (tondeuse à gazon, groupes électrogènes, ...) ;
 - Sur la route, adaptez une conduite apaisée, coupez le moteur des véhicules à l'arrêt, limiter l'utilisation de la climatisation ;
 - Privilégiez les modes de déplacement non polluants ou en commun (bus, train, covoiturage) ;
 - Différez les déplacements non indispensables, y compris professionnels ;
 - Réduisez votre vitesse hors agglomération ;
 - Limitez les travaux nécessitant l'usage de solvants.

Pour les industriels :

- Réduisez vos émissions de composés organiques volatils et d'oxydes d'azote.
- Assurez-vous du bon fonctionnement des dispositifs de dépollution, et, le cas échéant, mettre en place les dispositions prévues en cas de pollution de l'air dans les arrêtés d'exploitation
- Reportez la remise en route des installations à l'arrêt.

Exploitations agricoles :

- Evitez tout brûlage à l'air libre, ou action d'écobuage
- Reportez les épandages.



Risque allergo-pollinique
faible sur le département